

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le six novembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle des fêtes, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 23 octobre 2020

**Présents :**

MMES ALLION, COURVOISIER, COURTOIS, GACOIN, LHÉRITIER, ROUSSEAU, RYGIERT, SABATER, SAUPIN, PACCHIANI, PIEDECAUSA,  
MM BLOUIN, BURNHAM, BRISSON, BRUNEAU, DELORY, DERRÉ, FLEURY, FOUCHAULT, GUYARD, MARÉCHAL, NAVEREAU,

**Absents excusés ayant donné procuration :**

**Absents excusés :** Sylvain TROFFLEAU

**Secrétaire de séance :** Madame Valérie SABATER a été désignée comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de séance du 25 septembre 2020 :** Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire explique qu'à la demande du préfet et dans le cadre du plan vigilance attentat, les coordonnées des administrés qui viennent en mairie seront notés sur un registre afin de garantir la sécurité des bâtiments publics.

De plus, Madame le Maire insiste sur l'importance du respect des gestes barrières au regard de la circulation active du virus.

**I. INFORMATIONS**

**1.1 Présentation du projet d'espace de coworking**

Madame Sandra MAILLARD, conseillère commerce et service au sein de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Loir-et-Cher (CCI), présente le résultat de son étude d'opportunité pour la création d'un espace de coworking à Valloire-sur-Cisse.

Elle expose les différents atouts du territoire en faveur de la création d'un espace de co-working, elle estime qu'il s'agit d'un territoire rural dynamique, innovant et indépendant, notamment, grâce aux jeunes entreprises implantées dans la commune.

Elle poursuit en évoquant les bénéfices dont pourrait tirer profit la commune, à savoir la présence d'un nouveau service à la population.

Elle ajoute que ce projet innovant pourrait permettre de créer une émulation de la commune vis-à-vis d'autres collectivités voisines et ainsi accentuer le rayonnement de la commune à l'échelle extra-communale.

Elle présente également une piste de travail de co-construction d'activité en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive (GIP RECIA).

Elle propose de créer des espaces fonctionnels au sein de l'espace de co-working.

Elle attire l'attention sur l'intérêt de créer une communauté de futurs utilisateurs en amont de la création.

Ce type de bureaux pourrait, aussi, intéresser des groupes de personnes souhaitant se réunir occasionnellement.

### **1.2 Informations sur les travaux dans le centre bourg**

Madame le Maire communique les différentes dates de livraison des constructions :

- Logements : 15/20 novembre 2020,
- Locaux des professionnels de santé : 15 décembre 2020,
- Appartements : 2 janvier 2021.

### **1.3 Etat Civil**

Madame le Maire donne les informations sur les actes d'Etat Civil de la commune depuis le mois de septembre 2020.

- Mariage : 1 mariage
- PACS : 2 PACS
- Décès : 1 Décès.

### **1.4 Urbanisme**

Madame le Maire donne les informations sur les dossiers d'urbanisme de la commune depuis le mois d'octobre 2020.

- 11 Déclarations de travaux
- 1 Permis de démolir
- 4 Droits de Préemption urbains non requis.

### **1.5 Retour des commissions**

#### **1.5.1 Commission « Fête et Randonnée des Trois Clochers »**

Madame le Maire donne la parole à Virginie Rousseau qui fait le rapport de la commission qui s'est déroulée le 26 septembre 2020, ont été évoquées :

- Les adaptations à prévoir pour la fête de Noël compte tenu de la situation sanitaire.
- Les activités retenues tenant compte de la covid 19 : orgue de barbarie, calèche, père Noël, musique, déambulation et des nouvelles illuminations.

#### **1.5.2 Commission Urbanisme**

Madame le Maire donne la parole à Martine COURVOISIER qui fait le rapport de la commission qui s'est déroulée le 29 septembre 2020.

### **Rappel :**

Le PLU de la commune de Chouzy-sur-Cisse validé depuis janvier 2014 est toujours en vigueur.

Pour les communes de Seillac et de Coulanges c'est la carte communale qui permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire.

Les PLU doivent maintenant être intercommunaux (PLUi) Le projet du PLUi est à l'étude depuis bientôt 4 ans et devrait être terminé en 2022.

### **I – Présentation du zonage**

A chaque zone correspond un règlement. Pour le moment, nous n'avons que des propositions de zonage, mais pas de règlement.

- Zones U : zones Urbaines  
Il existe des zones Uv (centre bourg, villages) et Uj (bâti avec jardin)
- Zones Agricoles
- Zones Naturelles et forestières
- Zones des trames bleues et vertes
- Zones de boisements à conserver
- Zones comprenant des parcs et jardins d'ornement privés
- Zones prévues pour des aménagements collectifs

## II – Habitat

- De 2022 à 2035, 150 logements doivent être construits dans la commune de Valloire-sur-Cisse pour 120 habitants supplémentaires.
- Le point mort est de 9 logements par an (point mort est le nombre de logements à construire par an pour garder le nombre d'habitants actuels).

## III – Etude de la version 3 du PLUi

Il s'agit d'une proposition de zonages non définitive.

Nous travaillons sur ces différentes versions et faisons des remarques ou demandes à chaque fois sur différents documents :

- STECAL (secteur de taille et capacités limitées) permet de prévoir des aménagements sur des zones N et A.
- Changements de destination
- AOP secteur d'orientation et d'aménagements (dégager du foncier pour construire)
- Emplacements réservés pour des équipements collectifs
- Changements de zonage.

### 1.5.3 Commission Travaux

Madame le Maire donne la parole à Jean-Paul BRISSON qui fait le rapport de la commission qui s'est déroulée le 13 octobre 2020 sur l'achat d'un véhicule électrique, le devis éclairage du stade, le point sur l'aménagement de la caserne des pompiers et l'aménagement de l'aire de repos des camping-cars.

### 1.5.4 Commission Voirie - Assainissement

Madame le Maire donne la parole à Henri BURNHAM qui fait le rapport de la commission qui s'est déroulée le 20 octobre 2020.

Une demande a été réalisée auprès de l'Agence Technique Départementale du Loir-et-Cher (ATD 41) pour les différentes voies à remettre en état. Liste des routes en demande d'expertise auprès de l'ATD 41 :

#### À Chouzy-sur-Cisse :

- Rue de la Bacholle, rue entre le rond-point des cours de tennis et la rue de la Gidelle, la voirie est très abimée, doit être remise en état. Il faudra savoir si des travaux doivent être effectués pour la fibre avant de refaire la chaussée,
- Route des Marchais, cette route est abimée en haut et en bas. Le goudron est endommagé par le soleil et les gravillons se décollent et se retrouvent sur la chaussée au passage des engins agricoles et du bus,
- Voie communale n°14, dite chemin du Vau, (de la départementale Chouzy-Onzain pour rejoindre Onzain par le chemin des graviers (ex déchetterie),
- Voie communale n°12 de Villesavoir au Patis des Marchais. Cette voie fait partie de la boucle cyclable 21.

#### À Coulanges :

- Rue des Plantes, les trottoirs ont été refaits par les employés municipaux, il reste à refaire une couche de goudron suivi d'un gravillonnage.

#### À Seillac :

- Rue Fernand Boulon. Sur la D131 route de Chambon, Mise en place d'un stop à l'intersection avec la rue de la Garenne pour réguler la circulation et ainsi réduire la vitesse de circulation. Le busage de la D131 côté habitation paire pourrait être effectué afin de réaliser une voie cyclable.

Par ailleurs, le syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Val de Cisse (SMAEP) remplacera la canalisation de la rue de la Poste à Chouzy-sur-Cisse. Les travaux devraient commencer courant avril-

mai, pendant cette période le SMAEP sortira les compteurs d'eau sur le domaine public et raccordera les usagers.

#### **1.5.5 Commission Finances**

Madame le Maire donne la parole à Patricia GACOIN qui fait le rapport de la commission qui s'est déroulée le 3 novembre 2020.

Elle informe le conseil municipal que dû à la COVID 19 les dépenses du compte « fêtes et cérémonie » et d'alimentation ont diminuées (pas de cantine pendant plus de 2 mois) mais que les dépenses de personnel et d'entretien ont augmenté dû au protocole strict lors de la reprise de l'école.

Les PPI sont revus et il va falloir prioriser les projets. Les sanitaires maternels sont une priorité par rapport aux huisseries de l'école.

## **II. AFFAIRES GENERALES**

### **2.1 Avenant à la convention-type de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires – avenant aux conventions pour l'exercice 2021.**

Dans le cadre de la convention-type de mise à disposition des services ou d'une partie des services techniques municipaux délibérée en conseil municipal les 22 novembre 2013 et 1<sup>er</sup> juin 2015, il convient d'adopter un avenant pour l'exercice 2021.

Madame le Maire rappelle que l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que tout transfert de compétences des communes vers un Etablissement Public de Coopération Intercommunale s'accompagne du transfert de service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre. Ce texte précise que les communes peuvent cependant préférer recourir, par convention, à une mise à disposition de services ou partie de services lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation de service.

C'est sur ce fondement que la Communauté d'Agglomération de Blois et les communes d'Agglopolys ont souhaité mettre à disposition les services techniques pour l'exercice de certaines compétences communautaires afin de conserver la réactivité nécessaire aux interventions de proximité.

Compte tenu de l'importance de travailler avec les nouvelles équipes municipales issues des élections de mars 2020 pour construire une nouvelle convention acceptable par les 42 communes d'Agglopolys, il est souhaitable de prolonger la convention actuelle d'une année.

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines des communes d'Agglopolys vers la communauté d'agglomération de Blois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, une discussion concernant les modalités d'entretien de proximité et curatif des réseaux d'eaux pluviales concernés est en cours. L'une des options envisagées réside dans la mise à disposition des services ou parties de services des communes membres pour l'exercice de ces compétences communautaires. Dans ce cas, cette mise à disposition pourrait intégrer le cadre de la convention en cours.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité :

- l'avenant à la convention-type précisant les conditions et les modalités de la mise à disposition de services ou parties de services techniques des communes membres pour l'exercice de compétences communautaires au titre des années 2015-2020, permettant de prolonger celle-ci à l'exercice 2021, et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions particulières avec chacune des communes membres concernées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## **2.2 Dispositif d'aide aux commerçants pendant les travaux de la place de la mairie**

Madame le Maire explique que les commerces sont des éléments essentiels de l'attractivité de la commune.

Dans un souci de maintien des services à la population, la municipalité décide d'apporter son soutien aux commerces qui ont pu pâtir de la période des travaux en 2020 et notamment la fermeture à la circulation du centre bourg pendant 2 mois.

Le règlement joint en annexe, vise les commerces du centre bourg dont le chiffre d'affaire a baissé d'au moins 20% par rapport à la moyenne des 3 dernières années. Le montant de l'indemnisation ne pourra excéder 60% du montant du préjudice subi. Il est plafonné à 7 000€.

Ce règlement relatif au processus d'indemnisation des commerçants ayant subi un préjudice du fait des travaux de rénovation du centre bourg, est adopté à l'unanimité.

## **2.3 Choix du bureau d'étude pour les travaux d'aménagement de la rue de la Poste**

Madame le Maire annonce qu'afin de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Poste, il est nécessaire de choisir un bureau d'étude.

Monsieur Brisson a contacté trois bureaux d'étude qui ont répondu à la demande pour un montant estimatif de 350 000€ HT :

- ARCAMZO pour un montant de 19 250 € HT, soit 5.5 % du montant des travaux estimés à 350 000 € HT
- GEOPLUS pour un montant de 39 900 € HT, soit 11.4% du montant des travaux estimés à 350 000 € HT
- ORLING pour un montant de 19 250€HT, soit 5.5 % du montant Hors Taxe des travaux estimés à 350 000 € HT

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, de travailler avec le bureau d'étude ORLING pour les travaux d'aménagement de la rue de la Poste.

# **I. FINANCES**

## **3.1 Demande de subvention Dotation de Solidarité Rurale (DSR) 2021 auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher**

### **3.1.1 Chouzy-sur-Cisse**

Madame le Maire fait état, au conseil municipal, du fait que le bureau de l'accueil de la mairie de Chouzy-sur-Cisse n'est pas fonctionnel et qu'un aménagement est nécessaire pour une meilleure organisation pour les agents mais également pour les administrés.

Cet aménagement est estimé à un montant de travaux de 100 000 € HT.

Des maîtres d'œuvres (principalement aménageurs de bureaux – architectes d'intérieurs) vont être sollicités afin qu'ils apportent une aide technique à la collectivité. Le choix de ces derniers sera fait dès réception des devis.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de subvention Dotation de Solidarité Rurale (DSR) 2021 auprès du Conseil Départemental pour ces travaux.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de DSR 2021 auprès du Conseil Départemental pour les travaux estimés à 100 000 € HT relatif à l'aménagement du bureau d'accueil de la mairie déléguée de Chouzy-sur-Cisse, siège de la commune de Valloire-sur-Cisse.

### 3.1.2 Coulanges

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune déléguée de Coulanges envisage d'effectuer des travaux de rénovation et d'isolation dans les bâtiments de la mairie et de la salle des fêtes de la commune de Coulanges.

Ces travaux sont estimés à 99 000 € HT.

Madame le Maire demande au conseil municipal son accord pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la DSR 2021 pour les travaux d'isolation et de rénovation de la mairie et de la salle des fêtes de Coulanges estimés à 99 000 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention DSR de la commune de Coulanges, commune déléguée de Valloire-sur-Cisse pour les travaux d'isolation et de rénovation de la mairie et de la salle des fêtes pour un montant estimé à 99 000 € HT.

### 3.1.3 Seillac

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune déléguée de Seillac envisage d'effectuer des travaux de voirie sur la rue Fernand Boulon.

Ces travaux sont estimés à 30 000 € HT.

Madame le Maire demande au conseil municipal son accord pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la DSR 2021 pour les travaux de voirie sur la rue Fernand Boulon estimés à 30 000 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention DSR de la commune de Seillac, commune déléguée de Valloire-sur-Cisse pour les travaux de voirie sur la rue Fernand Boulon pour un montant estimé à 30 000 € HT.

### 3.2 Virements de crédits

Madame le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

<u>En dépenses de fonctionnement :</u>	
651 : Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels (antivirus) :	+ 700 €
6064 : Fournitures administratives :	+ 3 100 €
6068 : Autres matières et fournitures :	+ 2 000 €
6284 : Redevances pour services rendus (ADS) :	+ 5 100 €
6413 : Personnels non titulaires :	+ 3 000 €
6745 : Subventions de fonctionnement exceptionnelles (aide aux entreprises) :	<u>+30 000 €</u>
	<b>+43 900 €</b>
605 : Achats de matériels équipements et travaux :	-17 900 €
673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) :	- 6 000 €
6156 : Maintenance :	- 5 000 €
6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé :	- 5 000 €
60623 : Alimentation :	<u>-10 000 €</u>
	<b>- 43 900 €</b>

En dépenses de d'investissement :

2183 Matériel de bureau et Informatique : + 3 000 €

2132 : Immeuble de rapport : - 3 000 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ces articles pour prendre en charge les factures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le Maire



Catherine LHERITIER